



## MAIRIE AIGUEPERSE

n° enregistrement

**Arrêté du personnel N° MA-ARP-2025-126**

07 juillet 2025

**OBJET : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025**

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX POUR L'ACCES AU GRADE DE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Le Maire de AIGUEPERSE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 10.09.2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°MA-ARP-2024-126 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 08.05.2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

### ARRETE

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme ROLLE Andrée</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 5

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 4

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le 07/07/2025

Signature de l'agent

Aigueperse, le 07/07/2025

Le Maire  
Luc CHAPUT

